Informations de base

2018/0804(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Banque centrale européenne (BCE): nomination du vice-président **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	GUALTIERI Roberto (S&D)	23/01/2018
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Affaires économiques et financières	MOSCOVICI Pierre	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/02/2018	Publication de la proposition législative	N8-0053/2018	
27/02/2018	Vote en commission		
06/03/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0056/2018	Résumé
12/03/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/03/2018	Décision du Parlement	T8-0071/2018	Résumé
14/03/2018	Résultat du vote au parlement		
22/03/2018	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/03/2018	Fin de la procédure au Parlement		
27/03/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/0804(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Nomination
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 283-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/8/12326

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE618.217	26/02/2018	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0056/2018	06/03/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0071/2018	14/03/2018	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	N8-0053/2018	20/02/2018	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2018/0509
JO L 083 27.03.2018, p. 0015

Banque centrale européenne (BCE): nomination du vice-président

2018/0804(NLE) - 14/03/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé de rendre un **avis favorable sur la recommandation du Conseil de nommer Luis de Guindos vice-président de la Banque centrale européenne**. Luis de Guindos est Ministre de l'économie, de l'industrie et de la compétitivité de l'Espagne depuis 2011.

Le Parlement a néanmoins exprimé des **préoccupations** concernant l'équilibre entre les femmes et les hommes, la procédure de sélection, le calendrier de la nomination et l'indépendance politique. Les députés ont également demandé que le Conseil ouvre un dialogue avec le Parlement sur les possibilités d'améliorer la procédure en vue des nominations futures.

Banque centrale européenne (BCE): nomination du vice-président

2018/0804(NLE) - 06/03/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport de Roberto GUALTIERI (S&D, IT) sur la recommandation du Conseil concernant la nomination du vice-président de la Banque centrale européenne.

Le Conseil européen a consulté le Parlement européen sur la **nomination de Luis de Guindos à la fonction de vice-président de la Banque centrale européenne** (BCE) pour un mandat de huit ans, à compter du 1er juin 2018.

La commission parlementaire compétente a évalué les qualifications du candidat, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de l'impératif d'indépendance totale de la BCE. Elle a ensuite procédé à l' audition du candidat lors de sa réunion du 26 février 2018.

Les députés ont appelé le Parlement européen **rendre un avis favorable** sur la recommandation du Conseil de nommer Luis de Guindos vice-président de la Banque centrale européenne.

Luis de Guindos est **Ministre de l'économie, de l'industrie et de la compétitivité de l'Espagne** depuis 2011. À ce titre, il est chargé du Trésor, ainsi que des directions de l'économie et du soutien aux entreprises, de l'économie internationale, de l'analyse macroéconomique, des échanges et investissements internationaux, de la recherche, du développement et de l'innovation et de l'industrie.

Au cours de **l'audition**, le candidat a déclaré qu'à ce poste il avait encouragé une profonde réforme du secteur financier espagnol, qui comprenait la recapitalisation et la restructuration du système ainsi que d'autres mesures visant à garantir qu'à l'avenir, toutes les résolutions en cas de défaillance bancaire seront mises en œuvre sans recourir à l'argent des contribuables. Nombre de ces mesures ont été mises en place au travers du programme d'assistance financière accordé à l'Espagne par le Mécanisme européen de stabilité (MES). Toutes ces actions ont permis de rétablir le bon fonctionnement du système financier, qui est la principale courroie de transmission de la politique monétaire.

En sa qualité de ministre de l'économie, le candidat a aussi représenté l'Espagne au Conseil des affaires économiques et financières et à l' Eurogroupe.

Luis de Guindos a déclaré ne pas posséder d'entreprise et n'avoir aucun engagement susceptible d'entrer en conflit avec ses futures fonctions. Il a fait part de son intention de respecter le mandat que le traité de l'Union européenne confère à la BCE à savoir faire en sorte qu'à moyen terme, l'inflation dans la zone euro reste inférieure à 2 %, tout en étant proche. Le candidat entend par ailleurs observer strictement les grands principes directeurs de la BCE, à savoir l'indépendance et la transparence sans lesquels il ne serait pas possible d'appliquer pleinement une politique monétaire efficace.

Interrogé sur la responsabilité de la BCE devant le Parlement européen et des mesures nécessaires pour la renforcer, le candidat a déclaré que la relation entre la BCE et le Parlement européen devait rester étroite et solide. À cet égard, le dialogue monétaire trimestriel constitue à ses yeux un outil essentiel pour garantir vis-à-vis des citoyens de l'Union et de leurs représentants la transparence des décisions de politique monétaire prises par la BCE. Les échanges existants pourraient être complétés par des sous-sessions thématiques, consacrées à des sujets spécifiques, qui permettraient d' approfondir l'analyse et la discussion dans des domaines présentant un intérêt particulier.

Tout en soutenant la nomination de Luis de Guindos à la fonction de vice-président de la BCE, les députés ont exprimé des **préoccupations** s'agissant de l'équilibre entre les femmes et les hommes, la procédure de sélection, le calendrier de la nomination et l'indépendance politique. Ils ont demandé que le Conseil ouvre un **dialogue avec le Parlement** sur les possibilités d'améliorer la procédure en vue des nominations futures.